



LE PRESIDENT

N° 004 /ANP/SG

**COMMUNIQUE DE L'ANP RELATIF A LA REPRODUCTION
D'ENQUETES DE MEDIAS ETRANGERS**

L'Autorité nationale de la presse (ANP) observe, depuis quelques jours, un regain dans la reprise systématique, par la presse nationale imprimée et numérique, d'articles de médias étrangers.

Pour l'heure, il s'agit en l'occurrence, d'une part, de l'enquête réalisée par le média canadien **vice media** indexant le Ministre d'Etat Hamed BAKAYOKO, Premier ministre par intérim, dans un réseau de trafic de drogue en Afrique de l'ouest et d'autre part, de celle publiée par un laboratoire digital américain, évoquant la création par l'opposition ivoirienne de faux comptes Facebook, administrés par une société tunisienne dans l'optique d'influencer l'élection présidentielle à venir.

Des journaux ivoiriens tant imprimés que numériques ont relayé à foison ces dites enquêtes, s'appropriant sans réserve, aucune, leur contenu, sans satisfaire aux réflexes élémentaires de la profession, à savoir l'évaluation en amont des critères de l'enquête, ses motivations, ses objectifs, son intérêt...

L'ANP rappelle que le travail d'un confrère peut éventuellement, être une source d'inspiration en vue de mener ses propres investigations.

Sans préjuger de la crédibilité des médias étrangers, l'ANP indique aux rédactions que l'extraterritorialité d'une enquête ou d'une production journalistique n'en fait pas une vérité absolue qui justifierait sa reproduction tous azimuts. Pour preuve, la sincérité de la récente étude dite scientifique sur la chloroquine, publiée par le célèbre périodique, The Lancet, a été entièrement remise en cause avec les conséquences que cela implique. Cet exemple devra conforter davantage les journalistes dans une attitude permanente de doute face aux sources quelles qu'elles soient, en vue de se préserver d'une quelconque manipulation.

Aussi, l'ANP qui demeure attentive à de telles pratiques qui se situent aux antipodes du professionnalisme, attire l'attention des rédactions en rappelant qu'elles devront s'attendre à assumer pleinement les graves manquements professionnels qui pourraient éventuellement être relevés dans ces reproductions.

Fait à Abidjan le 11 juin 2020

Pour l'ANP
Le Président

Samba KONE

Autorité Nationale
de la Presse
BP V 106 Abidjan
Le Président

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE